



COMPTE RENDU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER



MERCREDI 2 JUILLET 2014
LE MAINE GIRAUD A CHAMPAGNE VIGNY

Etaient présents :

AMBAUD Jean-Yves, CHATELLIER Dominique, BARBOT Jean-Pierre, SAINT-LOUPT Muriel, ANDREU Michel, RIVIERE Alain, JAULIN Joëlle, AUDOIN Charles, DELATTE Benoît, FORT Claire, VILA Christelle, DELETOILE Gérard, DURAND Mathieu, GROS David, DUBOJSKI Michel

Assistaient également :

CHASSELOUP Angélique, MONTEIRO Larissa, VIOLON Carole, PASQUIER Mickaël

Excusés :

MEURAILLON André, CHABOT Jacques, RAMBLIERE Christophe, MOUNIER Jean-Michel, RINEAU Jean-François, GUICHETEAU Evelyne, MOUNIER Marc

Le double quorum étant atteint, Jean-Yves AMBAUD, Président du GAL remercie Mathieu DURAND pour son accueil et propose de réaliser un tour de table. Suite aux élections les collectivités ont pour certaines modifié leurs représentants :

Pays Sud Charente

Jacques CHABOT remplace Yves ZERBIB en tant que titulaire
Joël Papillaud et Prith APPASAWMY sont les deux nouveaux suppléants

CdC 4B Sud Charente

André MEURAILLON remplace Jacques CHABOT

CdC Tude et Dronne

Muriel SAINT LOUPT et Michel ANDREU remplacent Michel DUBREUIL et Jean-Marie RIBEREAU en tant que titulaires
Mireille NEESER et Christine LABROUSSE sont les deux nouvelles suppléantes

Conseil Régional

Christophe RAMBLIERE remplace Jean-Christophe HORTOLAN

I. VALIDATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT COMITE (CP DU 22 JANVIER).

Le compte rendu a été envoyé par mail le 3 février 2014.

➡ Pas de remarque particulière, le compte rendu est validé à l'unanimité

II. MODIFICATION DES FICHES ACTIONS

Fiche n°1. Mesure 411-121 C4 (transformation pour la vente directe)

Modifier la ligne suivante : Installation de fabrication d'aliments à la ferme à destination humaine

Proposition : Enlever « à destination humaine »

Argumentaire : Permet de prendre en compte également les investissements pour des produits destinés à l'alimentation animale pour des agriculteurs pratiquant la vente directe (ex : moulin pour fabrication de farine pour l'élevage de poulets).

Un membre du GAL demande la définition exacte de la vente directe.

Angélique CHASSELOUP précise que la vente directe est la transaction qui se déroule sans intermédiaire entre une personne à l'origine du produit vendu et l'acheteur final. Le produit ne doit pas passer par un courtier ou un grossiste.

Un membre du GAL propose de reformuler la phrase de la manière suivante : Installation permettant la fabrication d'aliments à la ferme

➡ La proposition ci-dessus est validée à l'unanimité

Fiche n°3. Mesure 413-312 (aides aux entreprises)

Proposition : Ouvrir ce dispositif à l'ensemble des bénéficiaires et plus seulement qu'aux métiers de bouche et métiers d'art

Argumentaires : Fin du dispositif CORDEE TPE (plus de FEADER). Ouverture du dispositif régional « coup de pouce ». Permet d'utiliser l'enveloppe complémentaire vers des projets économiques...

Des précisions sont demandées sur le type d'entreprise et de projet pouvant être aidés : l'ensemble des projets éligibles au dispositif « coup de pouce régional », pourront bénéficier du soutien du LEADER, sous réserve de l'éligibilité des dépenses.

Jean-Pierre BARBOT demande si les crédits seront suffisants ?

Le Président du GAL répond que grâce à la dotation complémentaire, l'ensemble des projets pourra être soutenu.

➡ La proposition est validée à l'unanimité

Fiche n°6. Mesure 413-323 D2 (Préservation et valorisation du patrimoine naturel)

Proposition : Ajouter la ligne suivante dans la liste des actions éligibles « achat de matériel spécifique pour l'entretien d'espaces naturels sensibles ».

Argumentaire : Complémentaire des actions financées par le CRDD (acquisition de matériel pour les chantiers d'insertion).

Carole VIOLON demande à changer le terme « espaces naturels sensibles » qui correspond à une typologie précise d'espace. La formulation suivante est arrêtée : « zones naturelles sensibles »

➡ La proposition est validée à l'unanimité

Fiche n°12. Mesure 421 (coopération)

Proposition : Intégrer le projet de coopération entre les 4 GAL charentais sur l'évaluation qualitative du programme

➡ Pas de remarque particulière, la proposition est validée à l'unanimité

III. MODIFICATION DE LA MAQUETTE FINANCIERE DU PROGRAMME

Jean-Yves AMBAUD informe que le GAL a obtenu une enveloppe complémentaire de 153 000 € en début d'année. La dotation globale est donc maintenant de 1 943 985 € soit une hausse de 423 985 € (+ 28 %) par rapport à la dotation initiale (1 520 000 €).

Le Sud Charente a l'enveloppe la plus importante au niveau régional.

Il propose la ventilation suivante et précise que les enveloppes sont fongibles.

Dispositif	Intitulé	Montant avant dotation compl.	Montant proposé	Montant final
121 C4	Transformation à la ferme	70 000 €		70 000 €
311	Vente directe à la ferme	120 000 €	+ 20 000 €	140 000 €
312	Aides aux entreprises	98 100 €	+ 9 000 €	107 100 €
313	Tourisme	342 500 €	+ 30 000 €	372 500 €
321	Services à la population	171 600 €	+ 10 000 €	181 600 €
323 D2	Environnement	60 000 €	+ 4 000 €	64 000 €
323 E	culture	510 500 €	+ 62 000 €	572 500 €
331	Formation	20 000 €		20 000 €
341 A	Forêt	100 400 €		100 400 €
351	Spéciale leader	10 500 €		10 500 €
421	Coopération	47 385 €	+ 3 000 €	50 385 €
431	Animation/gestion	240 000 €	+ 15 000 €	255 500 €
Total		1 790 985 €	153 000 €	1 943 985 €

➡ Pas de remarque particulière, la proposition est validée à l'unanimité

IV. EVALUATION DU PROGRAMME LEADER 2007-2013

Le GAL procède actuellement à l'évaluation finale de son programme.

Un projet de coopération est mené en compagnie des 3 autres GAL de Charente. 2 stagiaires ont été recrutées.

L'objectif est une évaluation qualitative sur le fonctionnement des 4 GAL. Cette évaluation servira pour la prochaine candidature. Une présentation sera faite lors du prochain comité de Programmation.

Tous les membres du GAL ont été sollicités ainsi que tous les bénéficiaires du programme.

V. LEADER 2014-2020

Le Président du GAL expose les modalités de sélection des GAL pour le prochain appel à projet LEADER :

AUTORITE DE GESTION : Région Poitou-Charentes

CREDITS DISPONIBLES : environ 31 M€

TERRITOIRES ELIGIBLES : l'ensemble des territoires ruraux organisés d'un seul tenant de plus de 10 000 habitants en dehors des territoires des 4 communautés d'agglomération chefs-lieux

MODALITES DE SELECTIONS : Une sélection en 2 étapes

a) Appel à manifestation d'intérêt (AMI) :

Il a pour objectif de présélectionner les territoires souhaitant bénéficier d'un programme LEADER

Les candidats présélectionnés pourront par la suite répondre à l'appel à projet LEADER.

Les dossiers devront être déposés au plus tard le **15 septembre 2014**.

b) Appel à projet

Sera proposé à l'assemblée régionale en **octobre 2014**. Les territoires auront ensuite 4 mois pour répondre.
Remise des dossiers de candidatures : **février 2015**.

La sélection des GAL aura lieu au plus tard à la fin du 1^{er} trimestre 2015.

Méthodologie de travail :

- L'élaboration du diagnostic en juillet/Août
- Phase de concertation : Organisation d'ateliers thématiques en septembre
- Fin septembre / début octobre : définition et validation de la stratégie

VI. BILAN FINANCIER DU PROGRAMME

Au 16 juin :

- 196 dossiers de validés
- 1 622 508 € d'attribués soit 83.5 % de la maquette
- 8 316 706 € d'investissements générés
- Montant payé : 1 040 000 € soit 64 % sur le montant programmé. Reste à payer 903 444 € soit 46 % de la maquette globale

Lors de ce comité :

- 11 dossiers de présentés pour un montant de 62 191.91 € de FEADER.
- Si tout est validé, le taux de programmation passera à 86.7 % et il restera 259 285.22 € à programmer

Rappel du calendrier de clôture :

- Date limite de programmation : 31 décembre 2014
- Date limite d'engagement juridique : 1^{er} avril 2015
- Date limite de paiement : 31 mai 2015
- Date limite de transmission des paiements aux services instructeurs : 30 juin 2015

VII. EXAMEN DES DOSSIERS COMPLETS

EARL la ferme de Chez Caillaud – Aménagement d'une ligne d'ensachage

Fiche sollicitée : n°1 et la ligne « Investissements relatifs à la rénovation d'ateliers de transformation »

Alice DECROIX a repris l'exploitation en novembre 2009. Le projet consiste à aménager une ligne d'ensachage avec l'acquisition de containers de stockage du produit, d'une ligne équipée d'une vis, d'une ensacheuse et d'une couseuse de sac. L'exploitation est labellisée Agriculture Biologique.

Le montant des dépenses présentées est le même que le montant éligible soit 22 836.04 €. L'aide sollicitée est la même que celle proposée, soit 1 189.30 €. Avis favorable de la DDT sous réserve de l'obtention du financement du département.

Christelle VILA s'étonne que le taux d'aide ne soit pas plus élevé.

L'animateur précise que le taux maximum a été appliqué.

➡ Pas de remarque particulière, la subvention de 1 189.30 € est validée à l'unanimité

SARL Conte et Filles – Aménagement d'une aire de camping-car à la ferme

Fiche sollicitée : n°2 et la ligne « Travaux d'aménagement pour aire de camping-car à la ferme »

La SARL CONTE et Filles a été créée en 2012. L'objectif de ce projet est de créer une aire de camping-car à la ferme. L'exploitation adhère au réseau Bienvenue à la ferme, les Etapes du Cognac (en cours de labellisation) et à France Passion (accueil camping-car).

Le montant des dépenses présentées est le même que le montant éligible soit 29 796.57 €. L'aide sollicitée est la même que celle proposée, soit 2 979.65 €. Avis favorable de la DDT.

Charles AUDOIN demande le nombre de places disponibles. Plusieurs membres du GAL s'étonnent du niveau élevé de subvention par rapport au dossier précédent.

➔ Suite aux débats la subvention de 2 979.65 € est validée à l'unanimité

SARL Conte et Filles – Aménagement d'un local de vente et de dégustation des produits viticoles

Fiche sollicitée : n°2 et la ligne « Travaux d'aménagement de locaux de vente directe »

L'objectif de ce projet est de créer un point de vente et un espace de dégustation sur l'exploitation. Des visites de l'exploitation (de la vigne au vin) seront proposées.

Le montant des dépenses présentées est le même que le montant éligible soit 100 171.20 €. L'aide sollicitée est la même que celle proposée, soit 10 000 €. Avis favorable de la DDT.

Benoît DELATTE demande si le maître d'ouvrage est soumis aux mêmes règles que les propriétaires de gîte et que s'ils ne profitent pas de ces subventions pour rénover du bien qui leur servira d'habitation par la suite ?

Angélique CHASSELOUP précise que l'obligation pour les fonds européens est de conserver son investissement pendant 5 ans contre 10 pour la Région et le Conseil Général.

Plusieurs membres du GAL estiment le projet trop cher.

Charles AUDOIN estime qu'il faut faire confiance aux gens et précise que ce type de projet répond à un besoin sur le territoire, notamment pour les visites d'exploitation.

➔ Suite aux débats la subvention de 10 000 € est validée.

Pour : 13

Contre : 1

Abstention : 1

BERGER Jérôme (Au Pâton Gourmand) – Acquisition de matériel pour une boulangerie/pâtisserie

Fiche sollicitée : n°3 et la ligne « les investissements matériels pour la création, transmission, modernisation de micro entreprises »

Jérôme BERGER est gérant de la boulangerie/pâtisserie « au Paton Gourmand » à Barbezieux depuis 2007.

Le projet consiste en l'acquisition d'un surgélateur.

Le montant des dépenses présentées est le même que le montant éligible soit 15 000 €. L'aide sollicitée est la même que celle proposée, soit 4 583 €. Avis favorable de la DDT.

➔ Pas de remarque particulière, la subvention de 4 583 € est validée à l'unanimité

Commune de LAPRADE – Réalisation du socle de la sculpture « Amazir » de Rachid Khimoune

Fiche sollicitée : n°4 et la ligne « Aménagement touristique de la Dronne ».

Réalisation du socle de la statue « Amazir » réalisé par Rachid KHIMOUNE

Le montant des dépenses présentées est le même que le montant éligible soit 13 408.77 €. L'aide sollicitée est la même que celle proposée, soit 5 215.70 €. Avis favorable de la DDT.

L'animateur du GAL rappelle l'historique de ce projet qui remonte à plusieurs années.

Plusieurs membres du GAL s'interrogent sur le « statut » de l'œuvre. A qui appartient-elle ? La commune en a-t-elle l'entière possession ?

Ce projet semble parachuté, sans véritable intérêt pour le territoire.

Pour Alain RIVIERE, il s'agit maintenant d'en finir avec cette histoire.

➡ Suite aux débats la subvention de 5 215.70 € est validée. Pour : 11 / Contre : 1 / Abstention : 3

Office de tourisme de Pôle du Sud Charente – Edition de documents touristiques

Fiche sollicitée : n°4 et la ligne « Promotion des activités touristiques ».

Pour l'année 2014, l'office de tourisme de pôle du Sud Charente propose les supports de communication suivants : Guide des hébergements, guide vacances, set de table, mascotte et circuits touristiques.

Le montant des dépenses présentées est de 15 512.46 €, celui éligible de 13 771.50 € (l'acquisition de matériels étant inéligible). L'aide sollicitée est de 8 531.94 €, celle proposée de 7 574.32 €. Avis favorable de la DDT.

Les sets de table font l'unanimité. Charles AUDOIN précise qu'ils sont disponibles auprès des antennes de l'office de pôle.

Un membre du GAL demande si les guides papiers sont toujours utiles et si les documents du Département ne seraient pas suffisants ?

Pour Charles AUDOIN, il existe une demande en guide papier et Internet ne fonctionne pas partout.

Charles AUDOIN est invité à quitter la salle pendant le débat et le vote

➡ Pas de remarque particulière, la subvention de 7 574.32 € est validée à l'unanimité

Communauté de communes Tude et Dronne – Création d'un parcours acrobatique en hauteur.

Fiche sollicitée : n°4 et la ligne « Aménagement touristique de la Dronne ».

Création d'un parcours acrobatique en hauteur sur le site de Poltrot à Nabinaud.

Le montant des dépenses présentées est le même que le montant éligible soit 103 300 €. L'aide sollicitée est la même que celle proposée, soit 15 000 €. Avis favorable de la DDT.

Christelle VILA fait remarquer que l'inspection académique déconseille fortement aux écoles l'activité « accrobranche » et que le site n'ouvre que pendant les vacances estivales donc en dehors du temps scolaires.

Certains s'interrogent sur la viabilité économique de ce projet

Pour Alain RIVIERE et Muriel SAINT LOUPT ce projet commence à prendre forme, il est seulement ouvert de l'année dernière.

Muriel SAINT LOUPT et Michel ANDREU sont invités à quitter la salle pendant le débat et le vote.

➡ Suite aux débats la subvention de 15 000 € est validée. Pour : 12 / Contre : 1 / Abstention : 1

Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes - Travaux de restauration sur le site des carrières de Touvérac.

Fiche sollicitée : n°6 et la ligne « Entretien et mise en valeur des espaces naturels sensibles ».

Le Conservatoire souhaite poursuivre les travaux de coupe de pins. Ces travaux permettront la réouverture d'un secteur colonisé par les pins afin de favoriser le développement d'espèces landicoles.

Le montant des dépenses présentées est le même que le montant éligible soit 9 999.87 €. L'aide sollicitée est la même que celle proposée, soit 5 499.92 €. Avis favorable de la DDT.

Un membre du GAL demande comment est financé le conservatoire et pourquoi la structure ne met pas de financement sur ce projet ?

Carole VIOLON précise les financeurs (Etat, Région, Conseil Général...), rappelle que la structure ne valorise pas son personnel dans l'opération et que l'association est à but non lucratif.

Des précisions sont apportées sur le coût de l'opération par le chantier d'insertion de Baignes.

Carole VIOLON est invitée à quitter la salle pendant le débat et le vote

➡ **Pas de remarque particulière, la subvention de 5 499.92 € est validée à l'unanimité**

Espaces des Droits de l'Homme Ludovic Trarieux - 10^{ième} anniversaire de l'Espace Trarieux

Fiche sollicitée : n°7 et la ligne « les évènementiels d'ampleur Pays valorisant le patrimoine local ».

Le 5 juillet 2014, sera célébré le 10^{ième} anniversaire de l'espace Trarieux. Le programme : Conférence, projection d'un documentaire et débat, spectacle tout public avec la Cie Vox Populi, exposition...

Le montant des dépenses présentées est de 14 500 €, celui éligible de 11 070 €. L'aide sollicitée est la même que celle proposée, soit 5 000 €. Avis favorable de la DDT.

Un membre du GAL regrette que les écoles ne soient pas invitées alors qu'elles ont participé au projet

➡ **Pas de remarque particulière, la subvention de 5 000 € est validée à l'unanimité**

Association L'Air des Champs - Fête du Luma 2014

Fiche sollicitée : n°7 et la ligne « Soutien aux éco festival ».

Organisation le **samedi 14 juin 2014** sur le site des Tuileries de le Tâtre d'un festival musical.

La fête du Luma s'organise en plusieurs temps : Une scène tremplin, une première partie par le groupe vainqueur de la scène tremplin l'année précédente et le groupe tête d'affiche.

Innovation 2014 : Organisation d'une résidence entre le groupe « tête d'affiche » et le RPI le Tâtre/Touvérac

Le montant des dépenses présentées est de 19 468.90 €, celui éligible de 17 168.90 €. L'aide sollicitée est de 5 000 €, celle proposée de 3 500 €. Avis favorable de la DDT.

Michel DUBOJSKI précise le nombre d'entrées payantes (environ 300), la qualité de l'organisation, l'ambiance familiale de la manifestation la présence des enfants et des familles. Il s'interroge toutefois sur le faible nombre d'entrées payantes (Billet d'entrée trop élevé ? Difficulté pour ce genre de festival en Sud Charente ? Densité du programme... ?)

Certains s'interrogent sur la pérennité de cette manifestation avec l'arrêt du Leader.

➡ **Suite à ce débat, la subvention de 3 500 € est validée à l'unanimité moins 1 abstention.**

Syndicat Mixte du Pays Sud Charente - Evaluation finale du programme LEADER

Fiche sollicitée : n°12 et la ligne Evaluation croisée des programmes Leader ».

Ce projet consiste en l'évaluation finale du programme LEADER

Le montant des dépenses présentées est le même que le montant éligible soit 6 000 €. L'aide sollicitée est la même que celle proposée soit 1 650 €. Avis favorable de la DRAAF

➡ Pas de remarque particulière, la subvention de 1 650 € est validée à l'unanimité

I. POINTS DIVERS

Le circuit de visite se déroulera en 2015.

L'ordre du jour est épuisé, le Président lève la séance